



RECYCLAGE GUIDE ET SERRE-FILE

Article R4227-39

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

<u>Durée :</u>	2 heures
<u>Participants :</u>	6 à 12 personnes
<u>Pré – requis :</u>	Avoir participé à la formation initiale guide et serre-file Maîtriser la langue française Posséder une aptitude médicale (sous la responsabilité de l'employeur)
<u>Objectifs:</u>	Prendre conscience du risque incendie en entreprise Participer efficacement à une évacuation Rappel la fonction de guide et de serre-file Rappel des procédures et consignes de l'établissement
<u>Méthode et moyens pédagogiques :</u>	Supports audiovisuels
<u>Contenu théorique :</u>	La prévention Principales mesures visant à permettre une évacuation sûre et en bon ordre de l'ensemble des occupants L'alarme, l'alerte (application des procédures et des consignes)

L'évacuation : rôle du responsable d'évacuation du serre file et du guide-file puis du chargé du contrôle nominatif

Contenu pratique :

Reconnaissance des lieux à évacuer
Reconnaissance des itinéraires à emprunter
Vérification, actualisation et application des consignes et procédures

Validation :

Inscription sur registre de sécurité, remise d'un support de cours et d'une attestation de formation aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session

Les formations sont réalisées dans des locaux adaptés au personnel de l'entreprise, (personnel en situation d'handicap)

"Le prestataire adapte ses modalités pédagogiques en fonction des stagiaires et de leur compréhension pour favoriser leur engagement et prévenir les ruptures de parcours"

V.1.01.01.2020

V.1.01.01.2020